Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_03-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2025

N° B15_05_2025_03 - Remises gracieuses de l'abonnement au réseau de chaleur temple de LEZAY - 2ème trimestre 2025

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	16	8	24	6

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 9 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHESNEAU Etienne (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), GRIFFAULT Sylvain (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

****

Remises gracieuses de l'abonnement au réseau de chaleur temple de LEZAY - 2ème trimestre 2025

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_03-DE

particulièrement l'alinéa « 11. La décision de remise gracieuse de dettes et de pénalités (hors commande publique) supérieure à 10 000 € et inférieure ou égale à 30 000 € HT » ;

Depuis 2007, le réseau de chaleur temple de Lezay fait l'objet de nombreux arrêts de fourniture de chaleur en raison d'une pathologie sur les réseaux de distribution primaire. Ce qui a induit une augmentation de la fréquence des coupures. La saison de chauffe 2024-2025 a vu les coupures d'alimentation suivantes : du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024 et depuis le 18 décembre 2024.

Au regard de l'absence de fourniture de chauffage depuis le 1er janvier 2025 pour l'EHPAD de Lezay et également pour les logements depuis le 18 décembre 2024 à la suite de différentes complications sur le réseau de chaleur ;

Considérant le projet de restructuration de ce réseau proposé en conseil communautaire du 3 avril 2025 avec le remplacement intégral de la tuyauterie entre la chaufferie et l'EHPAD pendant l'été 2025 ; mais aussi la décision de rompre les abonnements pour motif d'intérêt général au 30 juin 2025 ;

Vu l'absence de fourniture de chauffage sur la grappe nord depuis le 18 décembre 2024 et la réalisation de travaux pour installer une chaufferie mobile qui sera mise en service en octobre 2025 ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou d'appliquer une remise gracieuse de la part abonnement pour les abonnés particuliers, les usagers de la grappe nord et l'EHPAD ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la remise gracieuse à différents abonnés du réseau de chaleur temple de Lezay pour l'abonnement du 2ème trimestre 2025 pour un montant de 21 802,63 € HT :

Adresse	Abonné	Montant abonnement 2ème trimestre 2025
1 rue Barver	Maitaye	168,75 € HT
2 rue Barver	Sabourault	168,75 € HT
7 rue Barver	Sichel Dulong	84,38 € HT
8 rue Barver	Montoux	84,38 € HT
9 rue Barver	Girard	84,38 € HT
11 rue Barver	Poursin	84,38 € HT
12 rue Barver	Salomon	84,38 € HT
13 rue Barver	Pelletier	84,38 € HT
14 rue Barver	Meureau	84,38 € HT
15 rue Barver	Lapleau	84,38 € HT
10 rue Vaugru	Tenaud	84,38 € HT
12 rue Vaugru	Parent	84,38 € HT
14 rue Vaugru	Doucet	84,38 € HT
EHPAD	CIAS Mellois en Poitou	10 631,25 € HT

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_03-DE

Chat Perché	Communauté de communes BP	590,64 € HT
Espace jeunes	Communauté de communes BP	421,89 € HT
Cantine maternelle	Communauté de communes BP	421,89 € HT
Maternelle	Communauté de communes BP	2 025,00 € HT
Salle des fêtes	Commune de Lezay	2 025,00 € HT
La poste, BRG	Commune de Lezay	759,39 € HT
Mairie, foyer rural	Commune de Lezay	3 375,00 € HT
Caserne pompiers	SDIS 79	286,89 € HT
	TOTAL	**21 802,63 € HT**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie BRUNET
5ème Vice-Présidente en charge de l'animation du territoire
26 mai 2025

La Présidente

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
21 mai 2025